

AVIS AU PUBLIC
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Société SNR Cévennes
Commune de Saint-Privat-des-Vieux

Par arrêté préfectoral n° 2026 – 26 en date du 21 août 2026, une consultation du public est organisée, sur la demande d'enregistrement déposée par la société SNR Cévennes, dont le siège est situé Zone d'activité de Mazac, 2 vieille route de Salindres, 30340 Saint-Privat-des-Vieux relative à la création d'un entrepôt logistique au sein de son établissement situé sur la commune de Saint-Privat-des-Vieux pour l'activité répertoriée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sous les rubriques n° 2560 et 2563-1.

Cette consultation se déroulera, pendant quatre semaines, **du 14 septembre au 9 octobre 2026 inclus**, en mairies de :

- Saint-Privat-des-Vieux, place de la mairie, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- Alès, 9 place de l'hôtel de ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ;
- Saint-Martin-de-Valgalgues, place Robert Guibert, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- Saint-Julien-les-Rosiers, 376 avenue des Mimosas, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Saint-Hilaire-de-Brethmas, 1 chemin du Stade, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et en mairie de Saint-Christol-lez-Alès, 41 rue des Marmousets, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Durant cette période, les dossiers seront tenus à disposition du public qui pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet et y annexer toute correspondance.

Le public peut formuler également ses observations par lettre adressée à la sous-préfète d'Alès (pôle environnement et risques, service des installations classées, boulevard Louis Blanc, CS 20905, 30107 Alès Cedex) ou par voie électronique, (sp-ales-per@gard.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci par les mairies de Saint-Privat-des-Vieux, Alès, Saint-martin-de-Valgalgues et Saint-Julien-les-Rosiers, et publié dans deux journaux locaux, par les soins de la préfète, dans les mêmes conditions de délais que celles prévues pour l'affichage. Ce même avis accompagné de la demande de l'exploitant sera mis en ligne sur le site internet du département dans le Gard à l'adresse suivante : <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Classement-des-ICPE-par-communes-regimes-autorisation-et-enregistrement/Saint-Privat-des-Vieux>.

Un avis sera affiché jusqu'à la fin de la consultation, par l'exploitant sur le site prévu pour l'installation.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est la préfète du Gard. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou un arrêté de refus.

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète d'Alès,

Lucie ROESCH

